



**ENGAGEMENT A RESPECTER LES CONSIGNES  
SANITAIRES LIEES AU COVID19**

Réseau CoSI – Réseau LIS - Version du 08.05.2020

**L'ASSOCIATION BINOME21**, en s'occupant de rapprocher seniors et jeunes, souhaite :

- Créer ou retisser le lien social et intergénérationnel.
- Prévenir l'isolement des seniors
- Augmenter la sécurité des personnes âgées, et ainsi contribuer à leur maintien à domicile le plus longtemps possible
- Faciliter l'accès aux jeunes à un logement dans de bonnes conditions financières, en offrant une alternative nouvelle et solidaire, à la pénurie de logements de courts séjours (10 mois environ).

**L'ASSOCIATION BINOME21 souhaite vous rappeler les recommandations gouvernementales, de manière à éviter tout risque de propagation du virus entre le senior accueillant et le jeune accueilli, sachant que chaque jeune et chaque senior est acteur de sa propre protection et des tiers dans leur environnement immédiat :**

**Principales consignes et gestes à tenir pour les deux parties :**

- Se laver les mains très régulièrement (pendant 30 secondes avec de l'eau et du savon) et/ ou se désinfecter les mains avec une solutions hydroalcoolique
- Eternuer et tousser dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter systématiquement après et vider la poubelle régulièrement
- Porter un masque lorsque l'on fait des sorties, en cas de suspicion et quand on est malade
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche, les yeux
- Saluer sans se serrer la main et ne pas se toucher
- Maintenir une distance face à mes interlocuteurs un minimum d'un mètre, 2 mètres si on ne porte pas de masque comme pour le diner
  
- En cas de contamination avérée, se confiner strictement dans sa chambre. Prendre contact avec votre médecin traitant si vous avez des symptômes inquiétants : fièvre et une toux sèche, courbatures, maux de tête, sensation d'oppression ou d'essoufflement, perte de goût. Ces symptômes évoquent une infection respiratoire aiguë ou des anomalies pulmonaires détectables radiologiquement. Prendre contact avec le 15 si aggravation des symptômes (dans les cas plus graves, l'infection peut provoquer « une détresse respiratoire »).



**ENGAGEMENT A RESPECTER LES CONSIGNES  
SANITAIRES LIEES AU COVID19**

Réseau CoSI – Réseau LIS - Version du 08.05.2020

- D'une manière générale, appliquer les mesures sanitaires préconisées par le gouvernement, sachant que ces consignes sont susceptibles d'évoluer durant l'état d'urgence sanitaire. Respecter notamment dans ce cadre les interdictions de rassemblements définies par le gouvernement.

**N° TELEPHONE INFO CORONAVIRUS : 0800 130 000 et le site <https://solidarites-sante.gouv.fr>**

**Dans le cadre spécifique de la cohabitation intergénérationnelle solidaire :**

- **Pour les jeunes hébergés :**
  - Aider la personne qui vous accueille, lui proposer des aides, faire des petites courses, se rendre disponible... tout en respectant les consignes et gestes barrières afin de se préserver soi-même
  - Ne pas avoir de contact physique avec les hébergeurs
  - Participer à une désinfection régulière après utilisation des éléments utilisés en commun en utilisant des produits désinfectants (exemples : robinets, interrupteur, poignées, rampes...)
- **Pour les seniors hébergeurs,** les conseils gouvernementaux sont les suivants :
  - Appliquer les consignes indiquées ci-dessus et éviter au maximum les déplacements et les visites
  - Mettre à disposition une bouteille de produit désinfectant afin que soit régulièrement désinfectés les éléments utilisés en commun (exemples : robinets, interrupteur, poignées, rampes...) et participer à la désinfection régulière
  - L'hébergeur s'engage à faire appliquer les présentes consignes à toute personne tierce pénétrant dans le domicile
  - De limiter au jeune hébergé l'accès à sa chambre

2

L'accueillante et l'accueillie s'engagent à s'informer mutuellement, ainsi que la structure l'association BINOME21, de toute évolution de leur état de santé.

Le senior et le jeune reconnaissent avoir été informés qu'en cas de suspicion ou de contamination avérée, la personne contaminée, si elle n'est pas hospitalisée, doit rester dans sa chambre à domicile. Par conséquent, le contrat de cohabitation ne pourra pas être résilié pour ce seul motif, sauf par accord mutuel.



**ENGAGEMENT A RESPECTER LES CONSIGNES  
SANITAIRES LIEES AU COVID19**

Réseau CoSI – Réseau LIS - Version du 08.05.2020

Je soussigné, Monsieur/Madame, senior accueillant, m'engage à respecter le présent engagement et d'une manière générale les consignes gouvernementales. Je choisis volontairement d'accueillir un jeune en ayant mesuré le bénéfice/risque de cet accueil, mais j'ai décidé de faire confiance à l'esprit de responsabilité dudit jeune. Je m'engage à ne faire courir aucun risque au jeune en ce qui concerne sa propre santé. L'ASSOCIATION BINOME21 m'a apporté une information sincère et éclairée dans le cadre de son action et des conditions d'accueil dans le cadre sanitaire actuel lié au covid 19.

Je soussigné, Monsieur /Madame, jeune accueilli, m'engage à respecter le présent engagement et d'une manière générale les consignes gouvernementales. J'ai pleinement conscience de la responsabilité que j'ai par rapport à la santé du senior qui m'accueille et je m'engage à mettre tout en œuvre pour ne faire courir aucun risque à mon accueillant et pour préserver ma propre santé en signalant tout risque que je pourrais encourir au niveau de ma santé. J'ai choisi le mode d'hébergement en cohabitation intergénérationnelle en toute connaissance de cause et je confirme mon consentement dans le cadre sanitaire actuel lié au covid 19. L'ASSOCIATION BINOME21X m'a apporté une information sincère et éclairée dans le cadre de son action et des conditions d'accueil dans le cadre sanitaire actuel lié au covid 19.

Le non-respect du présent engagement qui mettrait en péril la santé de l'accueillant.e ou de l'accueilli.e pourrait entraîner dans un premier temps une conciliation avec la structure association BINOME21 et en cas d'échec de ladite négociation, la rupture anticipée du contrat moyennant un préavis de 7 jours maximum. Le jeune et le senior donnent expressément leur accord à ce délai raccourci.

3

NOM du senior accueillant :

NOM du jeune accueilli :

Date et signature :

Date et signature :